

# *L'Union interparlementaire*

CINQUANTE-DEUXIÈME CONFÉRENCE (BELGRADE)

**L**A CINQUANTE-deuxième conférence interparlementaire a eu lieu à Belgrade du 12 au 20 septembre 1963.

Cette société compte aujourd'hui des membres dans soixante-dix États, dont le groupe national formé de sénateurs et de députés canadiens. Mais elle a eu un début modeste; en effet, elle procède d'une initiative prise en 1889 par des parlementaires français et anglais, qui désiraient se mieux connaître et faciliter la compréhension réciproque de leurs difficultés. Entre les réunions la permanence est assurée à Genève par un Bureau qui relève du Conseil interparlementaire (2 représentants par groupe affilié) et du Comité exécutif élu par le Conseil. On créera prochainement un centre international de recherche et de documentation parlementaires. Sans doute, il devrait être utile surtout aux jeunes pays qui viennent de se doter d'un parlement, mais il rendra service en outre aux étudiants et érudits, aux groupes nationaux et aux membres de l'Association des secrétaires généraux des Parlements, organe affilié à l'Union interparlementaire. Cette association, qui comprend aussi des adjoints des secrétaires, tient ses réunions en même temps que l'UIP; elle s'intéresse tout spécialement aux méthodes et à l'organisation des parlements.

L'essentiel des travaux de l'Union interparlementaire consiste en conférences annuelles. Ont assisté cette année à la conférence plus de 600 représentants parlementaires et délégués, venus de 58 pays. L'importance numérique des délégations est laissée au choix de chaque pays, mais le nombre des représentants ayant droit de vote est fixé d'après la population de chaque pays. Tout l'appareil des conférences internationales d'aujourd'hui facilite le déroulement des débats: comité de direction, séances plénières et en comité, distribution rapide des documents, résumés et comptes rendus textuels et interprétation des discours en plusieurs langues. Le français et l'anglais demeurent les deux langues de travail de l'UIP depuis le début. L'objet des débats est circonscrit par des projets de résolution qui sont rédigés et distribués longtemps avant la conférence par cinq commissions d'étude permanentes. Celles-ci, désignées par le Conseil, se réunissent séparément entre les conférences.

## **Les travaux des commissions**

En prévision de la conférence de Belgrade, l'une des cinq commissions permanentes, celle des questions économiques et sociales, a présenté un projet de résolution invitant les gouvernements à recourir à l'assistance et au commerce pour faciliter aux pays en voie de développement l'accès à des niveaux de vie comparables à ceux des pays industriels. La Commission juridique et parlemen-